

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

À Travers Nos Régions

ÉTIMBOUE : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUR LE TERRAIN



Photo : Jean Paulin Allogo

LE président du Conseil départemental d'Étimboue, Évariste Nziengui, a récemment séjourné dans quelques villages de sa circonscription. But : s'entretenir avec les populations locales sur la mise sur pied d'un projet d'embellissement de leur contrée. Évariste Nziengui s'est rendu dans le district du Rembo-Nkomi, précisément dans le regroupement des villages Azendjé, et dans les villages Dianongo et Mifouma. L'implication des populations va consister à désherber les endroits où sont construits les dispensaires, les cases de santé et les écoles du département. Pour le paiement des volontaires, un agent du Trésor public d'Omboue devrait se déplacer. Des fiches d'identification circulent déjà dans chaque village, sous la responsabilité d'une personne triée sur le volet. L'initiative du président du CDE est louable, car elle contribue à garder le patrimoine départemental dans un bon état de salubrité, et permettra à certains villageois d'Étimboue de bénéficier d'une source de revenus.

KOULA-MOUTOU : DES MOULINS À MANIOC POUR TROIS COOPÉRATIVES



Photo : Keka Mavendji

TROIS coopératives agricoles du 2e arrondissement de la commune de Koula-Moutou, à savoir Moniko, Yelessa et Illemba, ont reçu dernièrement un moulin à manioc chacune. Un don du ministre Hugues Mbadinga Madiya, transmis par le maire Rigobert Nzengue Lola. Les femmes de ces trois coopératives ont salué le geste du membre du gouvernement. "Avec ces trois moulins pour nos trois coopératives, nous allons écraser le manioc en grande quantité sans plus fournir trop d'efforts", a déclaré la responsable d'une des coopératives bénéficiaires. Pour l'édile de Koula-Moutou, le geste du ministre Mbadinga Madiya s'inscrit dans la droite ligne de la politique de solidarité prônée par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Il a ainsi exhorté les coopératives bénéficiaires à en faire un bon usage. "Ces moulins devraient être à la disposition de toutes les femmes de vos coopératives pour faciliter la transformation des produits agricoles, notamment le manioc", a rappelé le maire Nzengue Lola. Une action de plus du ministre Mbadinga Madiya, visiblement appréciée, car d'une nécessité inestimable pour ces femmes agricultrices qui ont salué, du reste, sa promptitude à venir en aide aux populations économiquement faibles et celles du 3e âge.

JPA & KEKA

Franceville : les agents publics édifiés sur le harcèlement en milieu professionnel



Photo : Nadège Ontounou

Les participants au terme du séminaire tenu à Franceville.

Nadège ONTOUNOU
Franceville/Gabon

DANS le cadre du programme Gabon-Égalité, Édouard Mfoula Mbome – directeur général au ministère de la Fonction publique – a animé hier au gouvernement de Franceville, un séminaire sur la problématique du harcèlement en milieu professionnel. Une communication destinée aux responsables des administrations locales, dans le but de vulgariser la loi 10/2 016 du 5 septembre 2016, portant lutte contre ce fléau.

En présence du gouverneur Jacques

Denis Tsanga qui a ouvert les travaux, M. Mfoula Mbome a édifié les participants sur le champ d'application de ladite loi. Autrement dit, sur la notion de harcèlement au sens de cette loi ; les types de harcèlements (moral ou sexuel) ; les actes et attitudes constitutifs du harcèlement ; les modalités de saisine ; la procédure de dénonciation de l'agent public harcelé. Y compris sur les droits d'alerte accordés aux partenaires sociaux ; la protection contre toutes les mesures discriminatoires et les sanctions disciplinaires : de la révocation à l'abaissement de grade. Et les sanctions pénales qui vont de la

prison aux amendes.

"L'auteur d'un harcèlement en-cour jusqu'à 6 mois de prison et 2 millions d'amendes, voire 1 an d'emprisonnement et 5 millions d'amendes, selon qu'il soit dans le harcèlement sexuel ou moral", a confié le conférencier.

Lequel a ajouté que "le harcèlement est un phénomène qui se heurte au silence des victimes qui ont peur des représailles et d'être stigmatisées. C'est pourquoi nous sensibilisons pour expliquer les principes contenus dans la loi. Cependant, avant d'intenter une procédure, la victime doit s'assurer d'avoir des preuves".

Ntem : réhabilitation de la route Bitam-Batouri



Une vue l'axe Bitam-Batouri réhabilité.

Servais SONDE BATATA
Bitam/Gabon

DANS le cadre de sa politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Olam Rubber vient de procéder à la réhabilitation du tronçon routier Bitam-Batouri, long d'une trentaine de kilomètres, permettant ainsi aux usagers de circuler désormais aisément sur ce linéaire, surtout en cette période des pluies.

La dynamique d'Olam Rubber cadre parfaitement avec la volonté des plus hautes autorités du pays, au premier chef desquelles le président de la République, Ali Bongo Ondimba, qui avait exigé des entreprises exploitant dans les zones rurales de contribuer au développement des villages environnants, pour l'amélioration du bien-être des populations. Olam Rubber se veut un partenaire sûr de l'État dont elle entend accompagner la politique

sociale à travers des actions diverses et variées profitables aux populations riveraines des villages autour des sites d'où elle exploite ses différentes activités : palmier à huile, hévéa culture et ses dérivés.

Dans le département du Ntem, Olam Rubber emploierait près d'un millier d'ouvriers sur le site de Batouri. L'entreprise participe ainsi à la lutte contre le chômage et à la construction d'écoles et des pompes hydrauliques, tout en soutenant les coopératives villageoises, etc.

Avec la réfection de ce tronçon routier, les déplacements en voiture de Bitam jusqu'à Batouri, en passant par Okok, se font maintenant aisément.

Gageons simplement que les gros-porteurs, qui ravitaillent au quotidien Olam Rubber en produits divers, ne vont pas contribuer à sa dégradation rapide.

Photo : Servais Sonde Batata